

Instituts Régionaux d'Administration

Est publié au JO n°233 du 6 octobre 2019 l'arrêté du 3 octobre 2019 fixant le nombre de postes offerts aux concours d'accès aux 5 instituts régionaux d'administration ouverts au titre de la session 2019 et leur répartition par corps et institut (entrée en formation au 1er mars 2020)

Le nombre de postes offerts aux concours d'accès aux instituts régionaux d'administration est fixé comme suit :

Instituts régionaux d'administration	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Bastia	41	32	9
Lille	41	32	9
Lyon	41	32	9
Metz	41	32	9
Nantes	41	32	9

A noter que sur les 410 postes offerts, 142 postes sont proposés à l'Education nationale (majoritairement en EPLE), devant l'intérieur avec 124 postes, les armées avec 32 et Solidarité, santé, travail et sports avec 27 postes pour ne retenir que les principaux.

Chaque IRA aura 82 élèves pour la seconde promotion 2019.

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=FAF823AEE68030E1C230575988FC0AED.tplgfr28s_1?cidTexte=JORFTEXT000039184760&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000039184624